



attestation d'assurance bloquée par la compagnie

Par **melotess**, le **04/02/2009** à **19:35**

j'ai 2 voitures et 1 camion assurés dans la même compagnie, je demande la résiliation du camion et je paie les assurances des 2 voitures. L'assurance ne veut pas m'envoyer les attestations d'assurance car je n'ai pas payé pour le camion. A t'elle le droit de me bloquer ces attestations alors qu'elle a encaissé le chèque pour ces 2 voitures
Merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **04/02/2009** à **19:42**

bonsoir, votre assurance n'a absolument pas le droit de ne pas vous fournir les deux attestations d'assurance demandées, [fluo]surtout que vous êtes en règle au niveau des cotisations ou primes[fluo], par courrier recommandé avec accusé de réception demandez à ce qu'il vous envoie sous huitaine les documents demandés, sinon vous saisissez le juge de proximité pour obtenir une injonction de faire, courage à vous, cordialement

Par **melotess**, le **04/02/2009** à **20:01**

je vous remercie pour la réponse je tiens à vous préciser que c'est une société mutuelle d'assurance et j'ai insisté pour avoir mes attestations et elle m'a mis en demeure pour payer l'assurance du camion.
Elle m'a bien précisé que tant que je n'aurais pas fait le nécessaire pour ce camion je n'aurai rien...

Par **jeetendra**, le **04/02/2009** à **20:06**

ce n'est pas normal cette mutuelle pratique [fluo]un droit de rétention de documents d'assurance qui pour moi est abusif[fluo], contactez la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, bonne soirée à vous

Par **sparov**, le **06/02/2009** à **16:57**

[citation]Merci de me répondre[/citation]

Lire les messages de jeetendra.

A+